

Le SRAV oui, mais avec quels vélos ?

Lors du montage d'un projet Savoir Rouler à Vélo se pose rapidement la question suivante : « Oui, mais avec quels vélos ? ». Il est intéressant d'utiliser autant que possible les vélos des enfants pour les cycles, lorsque ces derniers en ont chez eux. Si les vélos ne sont pas tous en bon état, des solutions s'offrent à vous. Demander à l'intervenant ou à un atelier d'auto-réparation de réaliser un « bloc 0 » (atelier de mécanique vélo) avant le début des cycles est une première option. Vous avez également la possibilité de vous munir d'une flotte de vélos prêts à l'emploi pour pallier les vélos défectueux ou le manque de vélos.

Comment se procurer une telle flotte, et quels types de vélos acheter ? Tour d'horizon des possibilités.

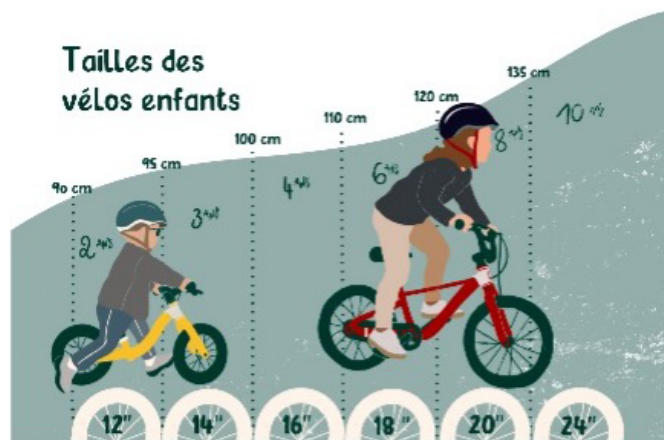
1/ Des vélos adaptés aux enfants

Partons du principe que les cycles Savoir Rouler à Vélo sont dispensés auprès d'élèves de CM1 et CM2, comme c'est le cas la majeure partie du temps. Nos préconisations à ce sujet ?

Adapter les vélos aux enfants et non l'inverse. Si vous souhaitez vous constituer une flotte de petits vélos qui pourraient être mis à la disposition des enfants qui n'en possèdent pas, il peut être intéressant d'acheter principalement des vélos 24 pouces (pour les CM2) et quelques vélos 20 pouces (pour les plus petits CM).

Si vous prenez la décision d'investir dans du neuf, il est intéressant de se procurer des vélos spécifiques pour les enfants, conçus de manière ergonomique pour les petits (poids allégés, dérailleurs robustes, vélos qui demandent globalement peu d'entretien, et dont les poignées de frein sont adaptées à la petite taille des mains des enfants). C'est le pari relevé avec brio par l'entreprise Gibus Cycles, qui propose même à la vente des vélos reconditionnés !

Enfin, que vous vous tourniez vers du neuf, du réemploi ou de la location, il est essentiel que les vélos en question possèdent des vitesses pour que les enfants puissent apprendre à en changer.



Source : Gibus Cycles, Quelle taille de vélo choisir ?

2/ Mobiliser les appels à projets disponibles

Nombreux sont aujourd'hui les appels à projets et labels vous permettant de bénéficier de financements pour investir dans une flotte de vélos, parmi lesquels :

- Le label Terre de Jeux 2024,
- Les appels à projet AVELO 2 et 3,
- L'appel à projet TENMOD (Territoires de Nouvelles Mobilités Durables).

3/ Créer des alliances avec les programmes et acteurs du réemploi

A. Le projet Nouveau Cycle de la Fédération Française de Cyclisme

Si l'intervenant extérieur avec lequel vous allez travailler fait partie d'un club, d'un comité départemental ou régional de la Fédération Française de Cyclisme (FFC), alors celui-ci a la possibilité de demander à bénéficier du projet Nouveau Cycle de la Fédération. Il se verra ainsi attribuer un financement pour faire l'acquisition de vélos issus du réemploi pour la mise en œuvre de cycles de Remise en Selle et de Savoir Rouler à Vélo.

Contact référent

Pierre-Louis MANOUVRIER - pl.manouvrier@ffc.fr - 06.67.52.28.75 - Chef du projet Nouveau Cycle

B. Mobiliser l'écosystème du réemploi vélo implanté sur votre territoire

Avant de se tourner vers du neuf, pourquoi ne pas jeter un œil du côté de l'occasion, et contribuer à faire vivre les acteurs de l'économie sociale et solidaire de votre territoire ? **Vous pouvez en effet vous tourner vers les ressourceries et ateliers d'auto-réparation vélo pour vous constituer une flotte de petits vélos de réemploi.** Il vous est également possible de signer un contrat de location temporaire de vélos avec ces mêmes acteurs !

Vous pouvez retrouver sur le site de [l'Heureux Cyclage](#) la liste des différents ateliers vélos participatifs et solidaires de France, et [ici](#) la liste des différentes ressourceries.

Vous pouvez aller plus loin pour faire vivre les acteurs du réemploi sur votre territoire en leur **donnant accès aux déchèteries, pour que s'organise la récupération des gisements.** Donner l'opportunité aux familles de s'équiper à bas prix, c'est aussi soutenir l'organisation par ces associations de bourses aux vélos sur votre territoire.

Si les acteurs de votre territoire ne proposent pas de location, mais que vous souhaitez tout de même vous diriger vers cette solution, vous trouverez sûrement votre bonheur sur la plateforme nationale solidaire de prêt de matériel sportif [Shareathlon](#). Si votre collectivité est basée dans le Pas-de-Calais (62), vous pouvez également vous rendre sur la plateforme [Sport ressources 62](#), ressourcerie en ligne portée par le département et le CDOS Pas-de-Calais.



Des personnes référentes sur le sujet du réemploi !

Votre collectivité est basée en Bourgogne Franche-Comté, Centre-Val de Loire ou Grand-Est, et vous avez d'autres questions sur le sujet du réemploi vélo ? N'hésitez pas à vous tourner vers vos référents régionaux filière réemploi de vélos !

Vous trouverez ici leurs contacts : jguiironnet@becaneajules.fr pour la Bourgogne Franche-Comté, pierre@veloop.fr pour le Centre-Val de Loire, et pauline.visseh@grandest.fr pour le Grand-Est.

4/ Nouer des partenariats avec le secteur privé

En tant que collectivité, il vous est également possible de passer des contrats avec différentes enseignes privées, comme Decathlon, pour l'achat de flottes de vélos, container pour le transport et maintenance préventive et curative du matériel. Les [centres écomobilité Point S](#) et [magasins du réseau Cyclable](#) pourront également vous proposer la vente, location, entretien et réparation de vélos et équipements. Pour la maintenance de votre flotte de vélos, vous pouvez faire appel aux [Ateliers Vélogik](#).

5/ Mobiliser l'échelon départemental

Pour faire l'acquisition de matériel, il vous est enfin possible de mobiliser l'échelon départemental, au travers de deux leviers d'action. Premièrement, la mobilisation des fonds du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), via la candidature aux appels à projets de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Les projets retenus dans le cadre de ce plan pourront bénéficier d'une subvention ou d'une aide financière qui sera attribuée par le comité de pilotage. Deuxièmement, en sollicitant le service des sports de votre département pour leur demander du prêt de matériel, parfois mis à disposition des associations ou

Pour aller plus loin

Découvrez le [replay du webinaire](#) sur cette thématique en cliquant [ici](#)